

Résumé pour les citoyens

Propositions de l'UE visant réduire la consommation d'énergie en améliorant l'efficacité énergétique

QUEL EST L'ENJEU?

- Selon les estimations actuelles, l'Union européenne **n'est pas sur la bonne voie** pour atteindre son objectif de **réduire sa consommation énergétique de 20 % d'ici 2020**.
- C'est pourquoi la Commission propose aujourd'hui de nouvelles mesures en matière d'efficacité énergétique, couvrant tous les secteurs de l'économie, afin d'aider l'Union européenne à respecter l'échéance de 2020.

QU'EST-CE QUI CHANGERAIT EXACTEMENT?

- Les **pouvoirs publics** devraient veiller à l'efficacité énergétique de leur patrimoine immobilier ainsi que des produits et services qu'ils utilisent, et rénover 3 % de leurs bâtiments chaque année afin d'en réduire considérablement la consommation énergétique.
- Les **sociétés de distribution d'énergie** devraient encourager leurs clients à réduire leur consommation en améliorant l'efficacité énergétique de leur habitation (remplacement de la chaudière, meilleure isolation, etc.).
- Les **entreprises** devraient s'informer davantage sur les économies d'énergie réalisables. Les grandes entreprises seraient tenues de réaliser un audit énergétique tous les trois ans.
- Les **consommateurs** pourraient mieux gérer leur consommation grâce à la plus grande précision des informations fournies sur les compteurs et les factures.
- L'efficacité des activités de **conversion de l'énergie** serait évaluée. La Commission propose des mesures visant à accroître cette efficacité si nécessaire, ainsi qu'à promouvoir la cogénération de chaleur et d'électricité.
- Les **autorités nationales de régulation de l'énergie** devraient tenir compte de l'efficacité énergétique dans l'établissement des modalités et du coût de la distribution d'énergie aux utilisateurs finaux.
- Des **systèmes de certification** seraient mis en place pour garantir un haut niveau de compétence technique des prestataires de services énergétiques.

QUI EN BENEFICIERAIT ET COMMENT?

- **Les consommateurs**: la plus grande précision des informations disponibles leur permettrait de mieux contrôler leur consommation et de faire ainsi baisser leurs factures.
- **L'environnement**: cette politique conduirait à une réduction des émissions de gaz à effet de serre.
- **Les pouvoirs publics**: en recourant à des bâtiments, des produits et des services moins énergivores, ils réduiraient leurs dépenses en matière d'énergie.
- **L'économie européenne**: la diminution des besoins en énergie permettrait une plus grande stabilité de l'approvisionnement énergétique et favoriserait la croissance et l'emploi, notamment dans le secteur de la rénovation immobilière.

QUELLES SERONT LES PROCHAINES ETAPES?

- Une fois la proposition adoptée par le Parlement européen et le Conseil, les pays de l'UE auront un an pour transposer ces règles dans leur législation.
- L'UE doit diminuer sa consommation énergétique de 20 % d'ici 2020. La Commission évaluera en 2014 les progrès effectués dans la réalisation de cet objectif. Si ceux-ci sont insuffisants, elle proposera des objectifs nationaux contraignants en matière d'économies d'énergie.